

# Partager un véhicule entre plusieurs associations

Coût d'achat, frais d'assurance, d'entretien, ou de fonctionnement : avoir un véhicule représente un budget conséquent pour une association. Si son utilisation est ponctuelle, le mutualiser avec d'autres permet de partager les frais tout en faisant un geste pour la planète.

**P**our un partage régulier, réel et efficace, les associations doivent avant tout avoir bien identifié leurs besoins et vérifié qu'ils sont complémentaires et non trop fréquemment en concurrence. En outre, il est préférable qu'elles se trouvent à proximité les unes des autres et surtout du lieu de stationnement du véhicule.

## Règles d'utilisation

Les meilleures règles sont celles qui correspondent aux utilisateurs et à l'usage qu'il est prévu de faire du véhicule. Elles peuvent être très différentes d'une mutualisation à l'autre. En revanche, il est impératif de les poser clairement au sein de votre groupement. Édicter une charte d'utilisation à signer par tous les utilisateurs (et pas seulement par les représentants des structures) assure de la bonne compréhension des modalités de fonctionnement par chacun. On peut par ailleurs s'y référer si un problème survient. Pour établir une tarification juste, il convient de bien prendre en compte l'ensemble des coûts inhérents : achat, assurance, carburant, frais d'entretien sans oublier le temps (en particulier si c'est du temps salarié) lié au suivi et à l'entretien ainsi qu'à la gestion du dispositif de partage (à ne pas négliger).



©sitthiphong - stock.adobe.com

Penser à régulièrement ajuster ces tarifs (par exemple une fois par an) pour prendre en compte la réalité des frais engagés et leur évolution. Certains dispositifs comme utiliser une carte carburant, qui regroupe tous les achats sur un seul compte, simplifient la gestion des frais.

## Bonne gestion

La ou les personnes qui s'occupent de la gestion du dispositif de partage, de la facturation et de l'entretien du véhicule doivent être clairement identifiées. Il est pertinent qu'elles fassent partie de l'association propriétaire du véhicule ou, en cas de copropriété, de l'association considérée comme titulaire principale (apparaissant en premier sur le certificat d'immatriculation et, par conséquent, recevant les avis de contravention). Différents outils aident tant pour la gestion des réservations (GRR : [grr.devome.com/fr/](http://grr.devome.com/fr/); Doodle : [doodle.com/fr/](http://doodle.com/fr/); etc.) que pour l'entretien régulier à ne pas oublier de faire

### VÉRIFIER LES PERMIS

Il est sage de demander à chaque structure une copie des permis de conduire de chacun des membres susceptibles d'emprunter le véhicule.

(FP Véhicules, LedConsommation, etc.). Le suivi du véhicule (a fortiori lorsqu'il y en a plusieurs) est facilité par l'utilisation d'un carnet de suivi. Celui-ci répertorie la date d'utilisation, le lieu et le kilométrage de départ et ceux d'arrivée ainsi que le nom du conducteur et l'association dont il dépend. Lorsque plusieurs conducteurs se relaient sur un même trajet, il est important de tous les mentionner ainsi que le lieu du changement de mains. Cela peut aider à identifier le conducteur au volant (que le propriétaire du véhicule sera tenu de désigner) lorsqu'une infraction est constatée.

## Assurance adaptée

Pour être bien couvert en cas d'accident, il est impératif d'informer votre assureur du fonctionnement partagé du véhicule et de vérifier avec lui quelles sont les conditions de validité du contrat. Préférez une solution souple qui ne nécessite pas que tous les conducteurs potentiels figurent nominativement sur le contrat ou qui implique des démarches préalables à chaque déplacement. Vous pouvez aussi négocier une réduction tarifaire progressive lorsqu'aucun sinistre n'est à déplorer (sur le principe du bonus individuel). De plus en plus de compagnies d'assurances proposent des solutions spécialement dédiées à l'autopartage et vous trouverez sans doute celle qui vous convient. Lorsque l'assurance est dotée d'une assistance en cas de panne ou d'accident, il est utile de joindre aux papiers de la voiture un document indiquant de manière évidente la marche à suivre et les numéros de téléphone utiles. ■

Armelle Barroux